

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Christine Pinet | Numéro de permis 2018125 | Date d'inspection Le 28 août 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie chez Christine | | Numéro de téléphone (506) 726-0315 | |
| Adresse 295 chemin Lebouthillier Saint-Simon NB E8P 1Z5 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue comme le renouvellement était pour juin donc les formations vont débuter à partir de septembre discussion afin de tenir un suivi régulier,
- La programmation est panifiée et documentée.
Pendant ma visite, j'ai pu observer la collation et par la suite les enfants ont été joués à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2023

Date

original signé par
Christine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2023

Date